



# **UNCPG**

## **COMMISSIONS ET GROUPES DE RÉFLEXION**

La création d'une commission est décidée par le conseil d'administration. Elle étudie au préalable la faisabilité d'un projet de l'UNCPG validé par le conseil d'administration et est en charge de sa mise en œuvre avec obligation de résultat. Les membres actifs, adhérents et experts à jour de leur cotisation peuvent candidater et participer. Ils sont nommés comme le responsable de la commission par le bureau de l'UNCPG. Les comptes rendus et travaux des commissions sont disponibles dans l'espace adhérent du site internet de l'UNCPG « [petitgibierdefrance](http://petitgibierdefrance.com) ».

Les groupes de réflexion ont pour objectif de positionner l'UNCPG sur des sujets qui font l'actualité du monde de la chasse. Ils peuvent être mis en place par le bureau de l'UNCPG en tant que de besoin ou à la demande des adhérents. Ils font l'objet d'un communiqué de l'UNCPG qui est accessible dans l'onglet publications du site.

Depuis sa création en mai 2024, l'UNCPG a mis en place :

- Trois commissions qui lui ont semblé prioritaires :
  - Site internet
  - Brevet Petit Gibier
  - Relations avec les agriculteurs
- Un groupe de réflexion :
  - Lâchers de gibier de repeuplement dont les conclusions ont fait l'objet d'un communiqué

Plusieurs sujets sont envisagés pour faire l'objet de groupes de réflexion : « Avenir de la chasse » « Chasses traditionnelles » « Plomb et munitions » « Labellisation de territoires de chasse » etc...